

AMI DYNAMIC BOIS

Projet PyC'En Bois

3^{ème} REUNION DE COMITE DE PILOTAGE– 16 mai 2019

COMPTE RENDU

Comité de pilotage du projet PyC'En Bois, réuni le 16 mai 2018 à Sarlabous, sous la présidence de Monsieur Henri FORGUES, président du PETR Pays des Nestes.

Présents

- BARDOU Gérard (ADEME)
- BORNUAT Patrick (PETR Cœur de Bigorre)
- BRUNE Jacques (PETR Cœur de Bigorre)
- BRUSAUD Laetitia (C.Cnes. Plateau de Lannemezan)
- CARMINATI Damien (Estera Innovation)
- CAZABAT Claude (Cne. Bagnères-de-Bigorre)
- DUPOUTS André (Cne. Mauvezin)
- FONSECA José (Entreprise FONSECA)
- FORGUES Henri (PETR Pays des Nestes)
- GONZÁLEZ Álvaro (PETR PLVG)
- HANS Philippe (DRAAF Occitanie)
- LAMBRECQ Didier (Fibre Excellence)
- MAILLE Sophie (Nature Midi-Pyrénées)
- MAUMUS Denis (SDE 65)
- NOISETTE Jean-Michel (DDT Hautes-Pyrénées)
- PERE Philippe (Chambre Agriculture 65)
- PEREZ Léna (UR COFOR)
- PLANO Bernard (PETR Pays des Nestes)
- PUCHEU Philippe (ONF 65)
- RAVELEAU Orange (PETR PLVG)
- ROBIN Anne-Sophie (PETR Cœur de Bigorre)
- ROUSSE Lucien (Cne. Bagnères-de-Bigorre)
- ROUYER Emmanuel (CRPF)
- SANGUINET Pierre (SAS Sanguinet)
- SENAFFE Irène (UGS COFOR)
- SIMOES Jessica (PETR Pays des Nestes)
- VINUALES Bruno (PETR PLVG)

Ordre du jour :

- Objectifs du projet
- Etat d'avancement
- Bilan global
- Suite du projet

Introduction et présentation de l'état d'avancement

Après accueil des participants de la part de M Forgues, M Gonzalez fait un rappel des objectifs du projet et une présentation de l'état d'avancement pour chaque axe (voir diaporama présenté). Le volet des investissements matériels est le plus avancé en termes de dépense réalisée, avec des engins d'exploitation achetées de la part des entreprises Fonseca et Sanguinet. Les actions correspondantes à la coordination, l'animation et les études sont réalisées globalement à hauteur de 50%. Aucun progrès a pu être réalisé dans la mobilisation des aides à l'amélioration sylvicole des peuplements.

Investissements matériels

Concernant les investissements matériels, les engins adaptés à la forte pente mis en place par l'entreprise Fonseca ont permis de mobiliser depuis le début du projet plus de 23 000 m³ de bois, dont 15 000 m³ dans

le territoire de projet (montagne et piémont du département des Hautes-Pyrénées). L'entreprise a déjà bénéficié du versement du premier acompte de la subvention.

La scierie Sanguinet a mis en place récemment un tracteur forestier à klemmbank et grue équipée de tête abatteuse. Pour le reste d'investissements prévus dans le programme, M Sanguinet reste intéressé mais il craint de ne pas pouvoir acquérir un deuxième tracteur dans le court terme à cause des difficultés pour trouver du personnel. Il souligne les problèmes de formation et la pénurie de travailleurs qualifiés non seulement pour le bucheronnage mais aussi pour la conduite des machines, ce qui met en risque l'avenir de l'exploitation de montagne.

Pour Estera, les améliorations prévues sur la plateforme que la société gère à Lannemezan ne pourront pas être réalisées dans le cadre du programme ; M Plano explique que la situation du bâtiment actuel pose plusieurs problématiques (sécurité, risque incendie) et est peu favorable pour réaliser des investissements dans une zone qui devra faire l'objet d'aménagements dans le futur. Il considère plus pertinent de réfléchir à la construction d'un autre bâtiment ailleurs, en utilisant le cas échéant de technologies de séchage artificiel. M Bardou indique que d'autres fonds dont ceux de l'ADEME et de la Région pourront être levés pour un correcte financement d'une nouvelle plateforme.

Coordination, animation, études

Pour l'UGS COFOR, Mme. Sénaffe explique que l'enveloppe était destinée aux salaires propres et à des prestations externes pour la réalisation du suivi environnemental ; le travail réalisé par Nature Occitanie s'est déroulé dans le cadre de leurs propres missions, dans un souci de rester neutre dans leur avis. La partie correspondante aux études environnementaux n'est donc pas consommée.

Mme. Sénaffe propose de reventiler cette partie sur une étude expérimentale orientée à tester une procédure de traçabilité du bois-énergie. Le but sera de montrer, sur l'approvisionnement de quelques chaudières, l'origine du combustible produit localement, et de permettre de le communiquer sur le site de consommation. Les membres du COPIL approuvent l'idée. M. Bardou ne voit pas d'inconvénient et indique qu'il faudra juste réaliser un courrier pour indiquer les modifications dans l'utilisation des enveloppes.

Pour l'ONF, la moitié environ des dépenses prévues ont été consommées, principalement sous forme de temps de travail sur le pilotage et suivi de l'opération d'exploitation en forte pente. M. Pucheu explique que le portefeuille de coupes prévu n'a pas pu être suivi à 100% à cause principalement des problèmes d'accessibilité trouvés sur plusieurs chantiers. Il ajoute les difficultés pour faire financer ces projets par les aides FEADER à la desserte forestière. Il ajoute que la réflexion se poursuit pour réaliser ces chantiers.

Concernant le volet d'étude des peuplements potentiels pour des opérations de renouvellement et d'amélioration, M. Pucheu indique que cette étude est toujours en retard mais il réaffirme sa volonté pour la réaliser avant la fin du projet. Ce travail est nécessaire pour consolider un portefeuille de projets réalisables. Il indique malgré tout que le dispositif de financement préféré sera le Fonds Carbone de la Région, avec des conditions plus attractives que celles proposées par Dynamelio (DYNAMIC Bois). Une fois de plus, il est souligné que le projet n'a pas été capable de mobiliser ces aides ; M. Bardou rappelle que c'est le même constat pour la plupart des projets au niveau national. Pour finir, M. Pucheu indique que l'ONF pourra poursuivre son travail d'animation mais qu'aucun engagement peut être pris par rapport au volet d'amélioration.

Pour le CRPF, le travail a avancé partiellement ; seulement 40% des dépenses sont réalisées, sous forme de temps de travail sur les 5 réunions locales d'animation des propriétaires forestiers privés réalisées, et la

réalisation d'une analyse cadastrale d'identification des tènements forestiers les plus importants en termes de surface. Actuellement les diagnostics se poursuivent à la suite de la réalisation de la dernière réunion sur la commune de Labassère (PETR Cœur de Bigorre).

Mme. Maillé souhaite pouvoir disposer des diagnostics réalisés en forêt privée, pour faire remonter des données naturalistes qui devront être pris en compte pour la gestion.

Discussion : dispositifs de soutien financier

Les participants au COPIL reviennent sur la question des dispositifs de soutien financier à la desserte ; les conditions actuelles du FEADER ne sont pas favorables aux projets forte-pente en cours.. La mise au gabarit ou la réfection de la desserte ne peuvent pas souvent rentrer dans des conditions d'éligibilité sans comporter des coûts qui sont très élevés en terrain de montagne (élargissement des voies, empierrement nécessaire, seuils de surface pour les places de dépôt...) . M. Noisette parle de l'exemple de Labassère, dans lequel seulement une partie de création de piste est éligible. Il indique que les critères FEADER seront revus en 2020 pour la période 2021 – 2027. Les élus des 3 Pays sont d'accord pour envoyer à la Région et à la DRAAF un courrier de demande de prise en compte des particularités de la montagne et de ces chantiers d'éclaircie en forte pente, afin de permettre à ces projets de pouvoir bénéficier de meilleures conditions d'éligibilité.

Mme. Sénaffe intervient pour poser à nouveau la question de l'avenir sylvicole des parcelles issues du Fonds Forestier National (FFN) ; si ces parcelles restent sur un itinéraire sylvicole de production, les communes doivent évaluer quels sont les investissements possibles en vue des futures retombées économiques. M. Brune se montre d'accord ; il ajoute que, si les interventions ne sont pas faites maintenant, on ne pourra pas les faire après, et cite l'exemple de Labassère.

Discussion : suite du projet

M. Gonzalez rappelle que la durée contractuelle des conventions était de 42 mois et que cela donne comme échéance pour l'achèvement du projet fin mai 2020. Tous les partenaires se montrent d'accord pour continuer dans le projet, sauf Estera en ce qui concerne les investissements sur la plateforme bois-énergie. Etant donné l'avancement partiel des actions, les partenaires se demandent si une prolongation pourra être accordée. M. Bardou répond que, officiellement, l'ADEME n'a pas décidé de prolonger les projets, mais que cela pourra faire toujours l'objet d'une demande.

M. Gonzalez annonce qu'il quittera ses fonctions au PLVG à la fin de son contrat en décembre 2019 . Les élus des 3 PETR accordent de mettre à disposition ses chargées de mission pour reprendre le cas échéant la coordination jusqu'à la fin du projet, et éventuellement, de demander une prolongation d'un an à l'ADEME.

Avec les remerciements du Président M. Forgues, la séance est levée.